

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-07-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois de juillet deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Anick Leclerc (Absente)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale est également présente.

Rés.2014-07-152

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2014
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
8. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
9. Adoption règlement ajoutant un usage dans la zone C-2
10. Adoption premier projet de règlement, Seigneurie de Perthuis
11. Adoption premier projet de règlement, Camping Panoramique
12. Avis de motion, règlement contrôle animalier
13. Adoption de la politique pour contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail

14. Demande dérogation mineure, 26 rue Lemay
15. Mandat peinture Carrefour municipal
16. Vente terrain, monsieur Keven Langlais et madame Anne-Marie Audet
17. Vente de terrain, monsieur Étienne Mathieu Barbeau
18. Vente terrain, monsieur Simon Gervais
19. Engagement journalier 3
20. Engagement d'un préposé aux travaux publics
21. Raccordement inversé
22. Rapport eau potable 2013(retiré)
23. Avance de fonds règlement 148, travaux 1^{re} Avenue et 2^e Avenue
24. Inscription colloque de zone
25. Tour des Capitales, autorisation de passage
26. Canadien National, entretien de leurs terrains
27. Appui à la résolution Notre-Dame-de-Bonsecours
28. Avis de motion, raccordement inversé
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35 Fin : 19h50

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 14 juillet 2014. (du 10 juin au 14 juillet 2014).

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 juin 2014 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 14 juillet 2014, par la directrice générale et trésorière.

Rés.2014-07-152

Adoption du procès-verbal du 9 juin 2014.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 9 juin 2014 soit accepté tel que présenté.

Rés.2014-07-153

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 690 284.78 \$.

Liste des comptes à payer	266 214.12 \$
Liste des chèques émis	209 052.95 \$
Liste des chèques manuels	53 901.12 \$
Liste des chèques paiement direct	7 161.55 \$
Liste des paiements en ligne	67 655.58 \$
Dépôt salaires	86 299.46 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2014 est déposé au conseil municipal, le 14 juillet 2014.

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 21 mai 2014 est déposé au conseil municipal, le 14 juillet 2014.

Rés.2014-07-154

Adoption règlement ajoutant un usage dans la zone C-2

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #154 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de permettre l'usage atelier d'entrepreneur général et spécialisé dans la zone C-2 » soit adopté.

Rés.2014-07-155

Adoption du premier projet de règlement, Seigneurie de Perthuis

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #156 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de diminuer le pourcentage des pentes de toit dans la Seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Rés.2014-07-156 Adoption du premier projet de règlement, Camping Panoramique

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #157 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de permettre une superficie supérieure pour les bâtiments au Camping Panoramique » soit adopté.

Avis de motion, règlement contrôle animalier

Je, Joëlle Genois, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour le contrôle animalier.

Rés.2014-07-157 Adoption de la politique pour contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique pour contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail.

Rés.2014-07-158 Demande dérogation mineure, 26 rue Lemay

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 20 juin 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de construire un garage de 87 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés;

Attendu la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure concernant les immeubles matricule 9973 03 8147 et 9973 03 7568 situé au 26 rue Lemay.

Rés.2014-07-159 Mandat peinture Carrefour municipal

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 8 105.74 \$ taxes incluses pour la peinture extérieure du Carrefour municipal.

Rés. 2014-07-160 Vente terrain, partie lot #4 206 782 à monsieur Keven Langlais et madame Anne-Marie Audet

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 4 206 782 situé sur le boulevard Gauthier, d'une superficie approximative de $\pm 1\,150$ mètres carrés (± 37 m. façade par ± 33 m. profondeur), à raison de 10.76 \$ le mètre carré, à monsieur Keven Langlais et madame Anne-Marie Audet.

QUE les frais de notaire et de lotissement seront à la charge des acquéreurs.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés. 2014-07-161 Vente de terrain, partie du lot #4206782 à Étienne Mathieu Barbeau

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 4 206 782 situé sur le boulevard Gauthier, d'une superficie approximative de ± 90 mètres carrés (± 3 mètres par ± 30 mètres de profondeur) à raison de 10.76 \$ le mètre carré, à monsieur Étienne Mathieu Barbeau.

QUE les frais de notaire et de lotissement seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2014-07-162 Vente de terrain, partie lot #4 206 782 à monsieur Simon Gervais

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 4 206 782 situé sur le boulevard Gauthier, d'une superficie approximative de 411.45 mètres carrés (27.43 m. façade par 15 m. profondeur), à raison de 10.76 \$ le mètre carré, à monsieur Simon Gervais.

QUE les frais de notaire et de lotissement seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2014-07-163 Engagement journalier 3

Attendu qu'une offre d'emploi a été affichée et publiée pour un poste de journalier 3;

Attendu que 18 curriculum vitae ont été reçus;

Attendu que le comité de travail a tenu une entrevue et fait passer des tests à quatre (4) candidats;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services du candidat ayant obtenu les meilleurs résultats lors de l'entrevue et des tests à titre de journalier 3 et ce aux conditions établies dans la convention collective.

Rés.2014-07-164 Engagement d'un préposé aux travaux publics

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Claude Julien à titre de préposé temporaire aux travaux publics pour effectuer des travaux de peinture et divers travaux selon les besoins et ce, aux conditions établies dans la convention collective.

Rés.2014-07-165 Raccordement inversé

Considérant que la Ville de Portneuf s'est engagée à concevoir et à mettre en application un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales, lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC dossier 810063 du MAMOT;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté;

QUE le conseil municipal adopte le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés préparé par Tetra Tech en date du 14 juillet 2014 pour la Ville de Portneuf.

QUE le conseil municipal adopte l'échéancier de réalisation du plan d'action.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale de la Ville à transmettre ce plan d'action et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Rés.2014-07-166 Avance de fonds règlement 148, travaux 1^{re} Avenue et 2^e Avenue

Considérant que le règlement numéro 148 « Décrétant un emprunt de 7 999 000 \$ et une dépense de 7 999 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures de voirie et pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue ainsi que les rues transversales, phase III » a été approuvé le 20 juin 2014 par monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que ledit règlement décrétait un emprunt de 7 999 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse Populaire Desjardins du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

QUE monsieur le maire et madame la trésorière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette avance de fonds.

Rés.2014-07-167 Inscription colloque de zone

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE mesdames Danielle M. Bédard et France Marcotte soient inscrites au Colloque de zone la Capitale qui se tiendra au Manoir Richelieu les 11 et 12 septembre 2014 au coût de 200 \$ par personne.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Rés.2014-07-168 Tour des Capitales, autorisation de passage

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Tour des Capitales sur notre territoire le mercredi 17 septembre 2014.

Rés.2014-07-169 Canadien National, entretien de leurs terrains

Considérant la lettre datée du 13 juin 2014 reçue du Canadien National dans laquelle il est mentionné que « le maintien de relations solides avec les collectivités où nous exerçons nos activités est une priorité permanente pour le CN »;

Considérant que le chemin de fer Canadien National traverse le noyau villageois de la ville de Portneuf d'est en ouest en suivant la Route 138 et que l'entretien des terrains aux abords de cette voie ferrée laisse grandement à désirer;

Considérant que les fossés n'ont pas été creusés, que les clôtures existantes sont en ruines depuis des années et que la ville a déjà fait des demandes au CN afin qu'il fasse un entretien adéquat de ses terrains;

Considérant que toutes sortes de mauvaises herbes poussent de chaque côté de la voie ferrée et qu'une plante semblable à la berce du Caucase est établie sur plus de cinquante pour cent de sa longueur, s'étendant même aux municipalités voisines;

Considérant que les propriétaires à proximité du chemin de fer sont aux prises avec une invasion de cette plante, dont des spécimens aperçus mesuraient plus de six pieds de haut;

Considérant que la sève de la berce du Caucase, plante très envahissante, peut causer des brûlures au 2e degré et que la ville de Portneuf désire contrôler cette plante afin d'assurer la sécurité de ses citoyens et qu'elle n'y arrivera pas si le Canadien National n'entretient pas ses terrains;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté

Que la ville de Portneuf demande au Canadien National de faire l'entretien de tous ses terrains incluant le creusage de fossés, la réparation des clôtures ainsi que le débroussaillage et la vérification de la présence de la berce du Caucase. Ces actions élimineront la prolifération de mauvaises herbes et contribueront à l'amélioration du paysage urbain de la ville de Portneuf;

Que des travaux soient faits rapidement puisque la floraison est terminée et que les graines se propageront sous peu;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités de la MRC de Portneuf, au ministère de l'environnement... du Québec, ainsi qu'aux députés fédéral et provincial de Portneuf, Mme Éline Michaud et M. Michel Matte.

Rés.2014-07-170

Demande de modification à la législation municipale - appui à la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours

Considérant que l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155 doivent être donnés aux membres du conseil au moins trois (3) jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée;

Considérant que cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée ou de livraison de courrier ou de messagerie;

Considérant que, dû à l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire revoie sa législation;

Considérant qu'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf appuie la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf appuie également la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, soit :

- Jusqu'à 49 999,99 \$: de gré à gré
- De 50 000 \$ à 149 999,99 \$: invitation auprès d'au moins deux fournisseurs
- À partir de 150 000 \$: annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

QUE les taxes soient exclues afin de ne pas pénaliser les municipalités à cause des fluctuations.

QUE ces montants soient indexés au coût de la vie annuellement.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, aux municipalités locales de la MRC de Portneuf, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au député de Portneuf monsieur Michel Matte.

Avis de motion, ajout d'un article au règlement 41 sur les raccordements inversés

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour l'ajout d'un article au règlement 41 sur les raccordements inversés.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h20

Fin : 20h30

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20h35.

Maire

Greffière